



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Ventes en boutique, articles neufs et de seconde main. Version en vigueur au 1er octobre 2026

UNIQUE BY CELINE, société par actions simplifiée à associée unique au capital de 2 000 euros, 980 265 789 RCS Bayonne
Siège social : 5 rue Vieille Boucherie, 64100 Bayonne. Boutique : 5 quai Amiral Jauréguiberry, 64100 Bayonne
TVA intracommunautaire : FR73980265789. Téléphone : 06 87 07 11 96. Courriel : uniquebyceline@gmail.com

Article 1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV ») s'appliquent à toutes les ventes conclues dans la boutique exploitée au 5 quai Amiral Jauréguiberry à Bayonne par la société UNIQUE BY CELINE (le « Vendeur ») avec toute personne physique agissant à des fins étrangères à son activité professionnelle (la « Cliente »).

Elles ne s'appliquent pas aux ventes conclues à distance (site internet, réseaux sociaux, messagerie, téléphone), qui relèvent de conditions distinctes comportant notamment un droit de rétractation.

Les CGV sont affichées en boutique et remises sur simple demande. Tout achat est soumis aux CGV en vigueur au jour de la vente.

Article 2. Produits

La boutique propose des articles neufs et des articles de seconde main. La nature de chaque article est indiquée sur son étiquette.

Les articles de seconde main ont déjà été portés. Ils sont vendus en l'état et peuvent présenter des traces d'usage normales au regard de leur ancienneté. Tout défaut particulier (tache, accroc, élément manquant, retouche) est signalé à la Cliente avant la vente et mentionné sur l'étiquette ou sur le justificatif d'achat.

La Cliente est invitée à examiner et à essayer les articles avant l'achat. Les articles de seconde main sont des pièces uniques ; les articles neufs sont proposés dans la limite des stocks disponibles.

Les articles de seconde main confiés au Vendeur par des particuliers sont vendus par le Vendeur en son nom. La Cliente n'a pas d'autre interlocuteur que le Vendeur pour tout ce qui concerne son achat.

Article 3. Prix

Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises. Le prix applicable est celui affiché sur l'article au moment du passage en caisse. Les réductions, soldes et promotions s'appliquent pendant la période et dans les conditions annoncées en boutique.

Article 4. Paiement et justificatif d'achat

Le prix est payable comptant, en totalité, au moment de l'achat, par l'un des moyens de paiement acceptés et affichés en caisse. Le transfert de propriété intervient au complet paiement du prix.

Un ticket de caisse est remis à la Cliente sur sa demande, sous forme imprimée ou électronique. Il constitue le justificatif d'achat et doit être conservé : il est exigé pour toute reprise ou tout échange et facilite la mise en œuvre des garanties légales.

Article 5. Absence de droit de rétractation

Le droit de rétractation prévu aux articles L. 221-18 et suivants du code de la consommation ne concerne que les contrats conclus à distance ou hors établissement. Il ne s'applique pas aux achats réalisés en boutique, qui sont fermes et définitifs dès le paiement, sous réserve de l'article 6 et des garanties légales.

Article 6. Reprise et échange à titre commercial

Articles de seconde main. Les articles de seconde main, notamment ceux issus du dépôt-vente, ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés. La vente est définitive dès le paiement.

Articles neufs. Sans y être légalement tenu, le Vendeur accepte de reprendre ou d'échanger les articles neufs dans les conditions suivantes :

- la demande est présentée en boutique dans un délai de 14 jours à compter de l'achat, sur présentation du justificatif d'achat ;
- l'article est rapporté dans l'état où il a été vendu : non porté, non lavé, non retouché, muni de son étiquette ;
- la Cliente choisit entre l'échange contre un autre article et la remise d'un avoir ; aucun remboursement en argent n'est effectué ;
- ne sont ni repris ni échangés les articles soldés ou vendus avec une réduction de prix ainsi que, pour des raisons d'hygiène, les sous-vêtements, maillots de bain et boucles d'oreilles.

Le présent article ne limite en rien les garanties légales de l'article 8, qui s'appliquent à tous les articles, neufs ou de seconde main.

Article 7. Avoirs et bons cadeaux

L'avoir est valable un an à compter de sa date d'émission, qui y est mentionnée. Il est utilisable en boutique, en une ou plusieurs fois, sur l'ensemble des articles. Il n'est ni remboursable ni convertible en argent et ne donne pas lieu à rendu de monnaie. Il doit être présenté pour être utilisé : en cas de perte ou de vol, il n'est pas remplacé.

Les bons cadeaux vendus par la boutique obéissent aux mêmes règles ; leur durée de validité, d'un an à compter de l'achat, est indiquée sur le bon.

Ces règles ne concernent pas les sommes dues à la Cliente au titre des garanties légales, qui sont remboursées en argent si elle le demande.

Article 8. Garanties légales

Tous les articles vendus, neufs ou de seconde main, bénéficient de la garantie légale de conformité (articles L. 217-3 et suivants du code de la consommation) et de la garantie des vices cachés (articles 1641 à 1649 du code civil). Le garant est le Vendeur, à l'adresse de son siège.

Pour les articles de seconde main, le défaut de conformité est présumé exister au moment de la vente s'il apparaît dans les douze mois suivant celle-ci, au lieu de vingt-quatre mois pour les articles neufs. La conformité d'un article de seconde main s'apprécie au regard de son état d'occasion ; ne constituent pas un défaut de conformité les défauts signalés à la Cliente et acceptés par elle lors de la vente.

Ne relèvent pas des garanties l'usure normale, les dommages accidentels et ceux résultant d'un entretien contraire aux indications de l'étiquette. Pour faire jouer une garantie, la Cliente rapporte l'article en boutique avec son justificatif d'achat ou écrit au Vendeur. Lorsque le remplacement est impossible, notamment pour une pièce unique, la Cliente obtient la réparation, une réduction du prix ou le remboursement, dans les conditions prévues par la loi.

Information légale sur la garantie de conformité (articles L. 211-2 et D. 211-2 du code de la consommation)

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci (pour un bien d'occasion, cette présomption joue pendant douze mois).

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale. Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si : 1° le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ; 2° la réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ; 3° la réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ; 4° la non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable. Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation. Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

Article 9. Responsabilité

Le Vendeur répond des dommages résultant d'un manquement à ses obligations dans les conditions du droit commun. Il n'est pas responsable des dommages résultant d'un usage ou d'un entretien de l'article non conforme à sa destination ou aux indications de son étiquette.

Article 10. Données personnelles

Le Vendeur, responsable du traitement, collecte les données que la Cliente lui communique (identité, coordonnées, historique d'achats, avoirs) pour gérer les ventes, les avoirs, les garanties et les réclamations, sur le fondement du contrat et de ses obligations légales. Avec l'accord de la Cliente, ses coordonnées servent aussi à l'informer des nouveautés et des offres de la boutique ; cet accord peut être retiré à tout moment.

Les données sont réservées au Vendeur et à ses prestataires (logiciel de caisse, expert-comptable). Elles sont conservées trois ans après le dernier contact pour l'information commerciale et dix ans pour les pièces comptables. La boutique est placée sous vidéoprotection pour la sécurité des personnes et des biens, selon les modalités affichées à l'entrée.

La Cliente dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité, qu'elle exerce par courriel ou par courrier adressé au siège du Vendeur. Elle peut saisir la CNIL (www.cnil.fr) d'une réclamation.

Article 11. Réclamations et médiation de la consommation

Toute réclamation est adressée au Vendeur, en boutique, par courrier à l'adresse du siège ou par courriel. Le Vendeur s'efforce d'y répondre dans les meilleurs délais.

Conformément aux articles L. 612-1 et suivants du code de la consommation, la Cliente qui n'a pas obtenu satisfaction après une réclamation écrite peut recourir gratuitement, dans l'année qui suit cette réclamation, au médiateur de la consommation dont relève le Vendeur : **CM2C, Centre de la médiation de la consommation de conciliateurs de justice**, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris, www.cm2c.net.

Article 12. Droit applicable et litiges

Les CGV sont soumises au droit français. À défaut de solution amiable, le litige est porté devant la juridiction compétente selon les règles légales ; la Cliente peut notamment saisir la juridiction du lieu où elle demeurerait au moment de l'achat.

Article 13. Dispositions générales

Si une clause des CGV est déclarée nulle ou réputée non écrite, les autres clauses conservent leur plein effet. Le Vendeur peut modifier les CGV à tout moment ; les ventes restent régies par la version affichée en boutique au jour de l'achat.

Mention à afficher en caisse

Reprise et échange. Articles de seconde main : ni repris ni échangés. Articles neufs : échange ou avoir sous 14 jours, sur présentation du ticket, article non porté et étiqueté. Articles soldés : ni repris ni échangés. Avoir valable un an.

Médiation : conformément aux articles L. 612-1 et suivants du code de la consommation, tout litige non résolu après une réclamation écrite peut faire l'objet d'une médiation gratuite auprès du CM2C, Centre de la médiation de la consommation de conciliateurs de justice, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris, www.cm2c.net.

Les conditions générales de vente sont consultables sur demande à la caisse.